



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-059 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT. Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : FINANCES / BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE :

Les résultats 2019 à affecter et les restes à réaliser 2019 sont intégrés dans le présent budget supplémentaire 2020. Les crédits ouverts à certains chapitres du Budget annexe POMPES FUNEBRES de l'exercice 2020 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Compte-tenu du contexte de crise sanitaire, il s'agit d'un budget supplémentaire a minima. Les ajustements classiques seront traités dans une prochaine décision modificative.

PROPOSITION :

Le rapporteur propose :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, commerces, sécurité du 6 juillet 2020 ;

- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget annexe POMPES FUNEBRES.

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Pompes Funèbres	429 286,00 €	429 286,00 €	107 248,30 €	377 827,09 €

(cf détail dans l'annexe jointe)

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à 28 POUR - 7 ABSTENTIONS** (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, JL BOISSARD, A. VIRIEUX)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

